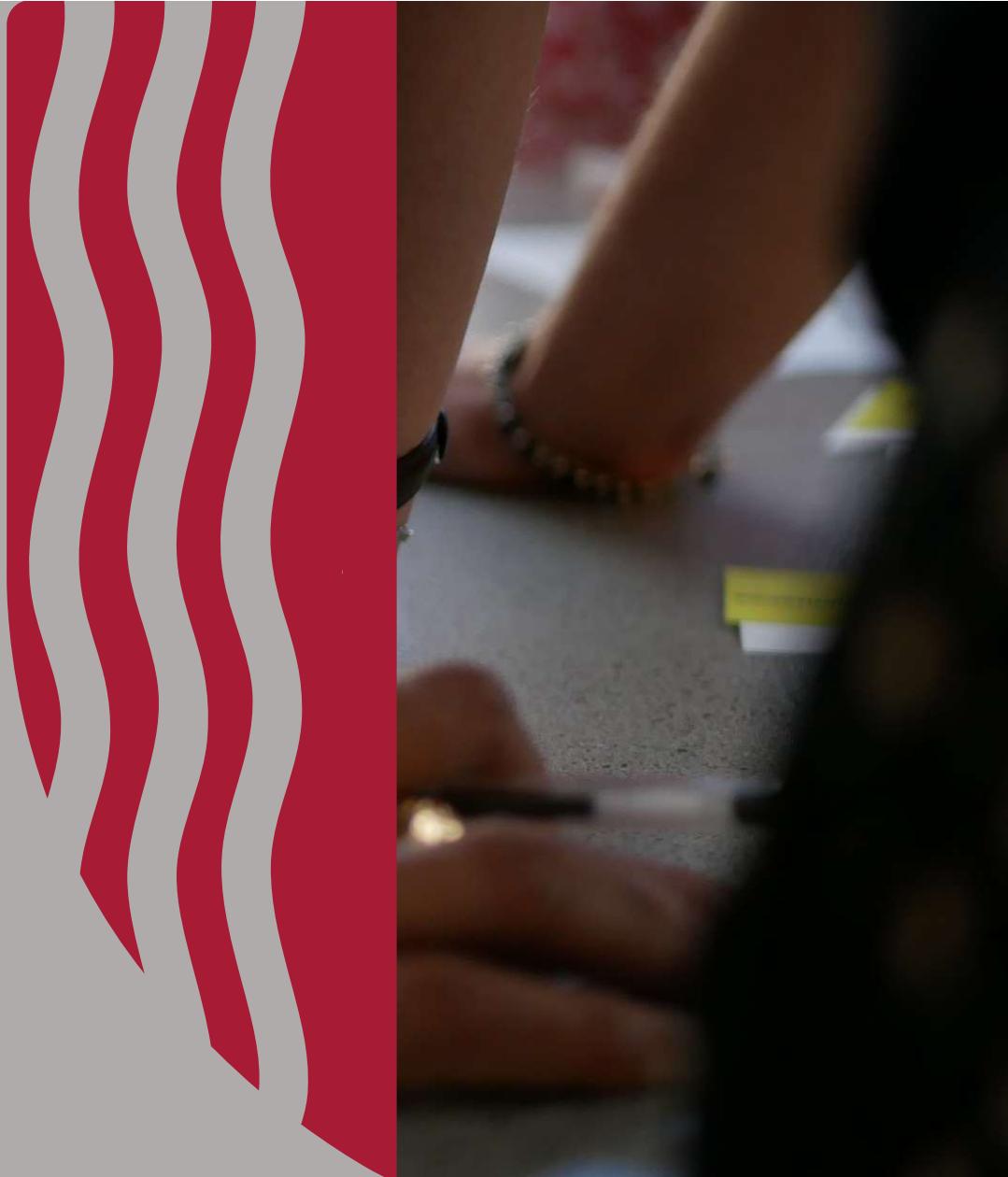


HSP Socle de Compétences

2025 – 2027

Webinaire de présentation

Version simplifiée



1 – Quelques rappels préliminaires sur le SIEG (Service d'intérêt économique général)

2 – Le cadre conventionnel

- La mise en œuvre des obligations de Service Public
- Les caractéristiques essentielles de l'HSP Socle – Les publics cibles
- Les caractéristiques du public éligible au regard des itinéraires
- La gestion des entrées en formation et des ouvertures de sessions

3 – Les Itinéraires proposés et les compléments de formation

- Les caractéristiques essentielles des itinéraires
- Zoom par itinéraire
- Les compléments de formation

4- Points de vigilance

- Carence – Suspension de parcours – Mixité de parcours

5- Contacts utiles

1 – Quelques rappels liminaires sur le SIEG

Une Habilitation de Service Public c'est un SIEG (Service d'Intérêt Economique Général – droit européen)

SIEG



Service de nature économique soumis à des **obligations de service public**



Mission particulière d'**intérêt général**



Conduite d'actions d'insertion et de **formation professionnelle**
(décret 201-1360 du 21 nov. 2014)

HSP

(Habilitation de Service Public)

traduction dans le droit français des SIEG

(loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale)

Avec les mêmes exigences **de missions d'intérêt général et d'obligations de service public.**

Fonctionne sur le principe de la **juste compensation financière.**

2- Le cadre conventionnel de l'HSP Socle

Mise en œuvre des Obligations de Service Public

Il est exigé de l'opérateur le respect des Obligations de Service Public dans le cadre de la mission d'intérêt général qui lui est confiée par la présente HSP :

- **L'accès universel et l'égalité** (lieux de formation, l'ensemble des usagers éligibles, l'information sur les parcours, savoirs de base, TH, restauration)
- **La continuité du service public** (aucune interruption de plus de 10 jours, astreinte lors des fermetures, accompagner l'adaptation du parcours, organiser une sortie coordonnée)
- **La qualité et l'adaptabilité du service** (mise à disposition de l'ensemble des informations, prestation accueil/information/orientation/conseil professionnel réalisée ou à faire, bon déroulement du parcours, accompagnement des stagiaires, possibilité de suspension de parcours, réponse adaptée et individualisée)
- **L'accessibilité tarifaire** (gratuité du coût pédagogique, gratuité et mise à disposition du matériel pédagogique, possibilité de restauration, information sur les financements)

Les caractéristiques essentielles de L'HSP Socle

Durée initiale 3 ans

Reconduction / prolongation possible en 2028

Nbre de lieux (session) minimum commandés = 626

Nbre de lieux (session) proposés = 630 sur environ 169 sites différents

Nbre de permanences (demi-journée de 3 heures) commandées = 89 066/an

PUBLICS CIBLES

Personnes en recherche d'emploi de plus de 16 ans pouvant travailler en milieu ordinaire **et rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage et les salariés en insertion par l'activité économique** avec des spécificités pour les itinéraires de formation sur l'illettrisme et le Français Langue Etrangère

Les caractéristiques du public éligible au regard des itinéraires

Itinéraire 1 : Personnes touchées par l'illettrisme (ayant été scolarisée en France ou ayant été scolarisée en français à l'étranger (sous réserve d'attester à minima d'un niveau A2 de français à l'oral) et qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Niveaux visés : degrés 1,2,3,4 de l'ANLCI.

Itinéraire 2 : Personnes étrangères :

- ayant été scolarisées ou non dans leur pays d'origine,
- ayant été scolarisées en français dans leur pays d'origine et n'attestant pas d'un niveau A2 à l'oral.

Par ailleurs ces personnes ne doivent pas répondre aux critères d'accès aux parcours financés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Niveaux visés : A1,A2,B1 du CECRL (Cadre Européen commun)

Itinéraire 3 : Personnes en situation d'illectronisme ou souhaitant approfondir les outils bureautiques courants.

Itinéraire 4 : Personnes souhaitant approfondir les apprentissages suivants:

- Langue étrangère (Visée A1,B1,B2) autre que le français.
- RAN Français/Mathématique (justifiant d'un niveau supérieur au degré 4 ANLCI).

Gestion des entrées en formation et des ouvertures des sessions

Les itinéraires se traduisent par des sessions (dans les outils de gestion) :

Une session = 1 OF + 1 itinéraire + 1 lieu

Une session créée perdure sur toute la durée de la convention cadre (3 ans de durée initiale)

Les entrées sont séquencées = création de points d'entrées avec des effectifs associés et possibilités encadrées de création de points d'entrées bis / **Un Point d'Entrée est une porte ouverte sur le dispositif.**

Itinéraire 1 : minimum 2 stagiaires à l'entrée en formation

Itinéraire 2,3,4 : minimum 4 stagiaires à l'entrée en formation

Un rythme d'entrée à minima trimestriel.

Le(s) mandataire(s) est(sont) tenus d'ouvrir au minimum un point d'entrée par trimestre, par itinéraire et lieu(x).

3- Les itinéraires proposés et les compléments de formation

Caractéristiques essentielles des itinéraires

- Accès sans condition
- Aucune certification
- Parcours individualisé avec prise en compte des acquis et des besoins spécifiques des personnes
- Accompagnement socio-professionnel (générique et/ou renforcé) adapté aux besoins de chaque stagiaire
- Service de restauration ouvert à tous les usagers sous condition d'une journée complète de formation (2 permanences)
- Absence de stage en entreprise
- Sensibilisation obligatoire aux priorités régionales (Néo terra, Egalité-discriminations, Numérique)

Itinéraire 1
ECLA
(écrire, compter,
lire, apprendre)
150 perm.
12 mois max

Itinéraire 2
FLE
(Français Langue
Etrangère)
150 perm.
12 mois max

Itinéraire 3
Numérique
80 perm.
12 mois max

Itinéraire 4
Passerelle
(remise à niveau /
langue étrangère)
50 perm. par
module
12 mois max

Itinéraire 1 - ECLA

HSP 2025-2027

Personnes en situation d'illettrisme (publics scolarisés en France + personnes ayant été scolarisées en français à condition d'avoir un niveau A2 à l'oral en français (français oral bien maîtrisé)

Contenu	Durée max parcours par stagiaire
<p>Ecrire, Compter, Lire, Apprendre (ECLA)</p> <ul style="list-style-type: none">• L'apprentissage et/ou l'approfondissement de la lecture, de l'écriture et de l'argumentation,• L'acquisition des règles de base en mathématiques et en sciences• L'acquisition de repères dans l'espace et dans le temps.	<p>150 permanences soit 450 heures maxi 12 mois</p>



Itinéraire 2 : FLE

HSP 2025-2027

Personnes étrangères, non éligibles à d'autres dispositifs (exemple OFII) ayant été scolarisées ou non dans leur pays d'origine dont la maîtrise du français est insuffisante pour s'insérer durablement sur le marché du travail ou personnes scolarisées en français mais ne maîtrisant pas le niveau A2 à l'oral

Contenu	Durée max parcours par stagiaire
Français Langue Etrangère (FLE) <ul style="list-style-type: none">• L'apprentissage et/ou l'approfondissement de la compréhension et de l'expression orale,• La sensibilisation aux codes culturels et à la citoyenneté,• La compréhension du monde professionnel et des codes en entreprise.	150 permanences soit 450 heures 12 mois maximum



Itinéraire 3 : Numérique

HSP 2025-2027

Contenu	Durée max parcours par stagiaire
<p>Numérique</p> <ul style="list-style-type: none">• La découverte et la sensibilisation aux technologies numériques et à la communication numérique,• L'approfondissement de l'utilisation des technologies numériques et de la communication numérique,• La découverte des outils bureautiques courants.• Illectronisme	<p>80 permanences soit 240 heures sur 12 mois maximum</p>

Itinéraire 4 : Passerelle

HSP 2025-2027

Contenu	Durée max
<input type="checkbox"/> Module : Apprentissage d'une langue étrangère	50 permanences soit 150 heures
<input type="checkbox"/> Module : Remise à Niveau Français, Mathématiques	50 permanences soit 150 heures
	12 mois maximum

En complément des itinéraires de formation

Nouveau

Itinéraire 1	Itinéraire 2	Itinéraire 3	Itinéraire 4
			Accompagnement socio-professionnel générique pour tous les stagiaires
			Accompagnement socio-professionnel renforcé en fonction besoin des stagiaires
Sensibilisation Neo-Terra – niveau 1			
Sensibilisation aux autres priorités régionales : valeurs citoyennes, prévention des violences, numérique responsable, protection des données et cyber-sécurité			

Actions communes
à tous les
dispositifs
régionaux

Un accompagnement socio-professionnel générique décris et posant les attendus régionaux
Un accompagnement socio-professionnel renforcé (si besoin)

Sensibilisation aux priorités régionales intégrées au parcours comme support pédagogique – pas de permanence dédiée – pas de durée imposée

4- Points de vigilance

Carence - Suspension de parcours – Mixité de parcours

Suspension d'un parcours :

- 3 mois maximum ;
- Le parcours d'un usager ne peut excéder 12 mois (15 mois en cas d'interruption).

Délai de carence :

- 6 mois entre la réalisation de deux itinéraires identiques ;
- Absence de délai de carence entre les itinéraires différents (montée en compétence justifiée) ;
- Absence de délai de carence entre deux dispositifs différents (ex. : HSP et marché).

Mixité de parcours intra HSP Socle :

- Réalisation successive des itinéraires possible (sous réserve de positionnement pédagogique) ;
- Impossibilité de réaliser successivement les itinéraires 1 et 2.

Principe de non-fongibilité des permanences entre les différents itinéraires : les permanences sont réparties par itinéraire en fonction du nombre d'heures maximum par itinéraire.

6- Contacts utiles



Equipe pédagogique HSP socle de Compétences

hsp-socle@nouvelle-aquitaine.fr

David DOGAT

Céline BASBAYON

Equipe financière HSP socle de Compétences

hsp.financier@nouvelle-aquitaine.fr

Aurélie BOURREAU

Sandra DENIZE

Jordy FINETTE

Marie-Odile MOURADOFF

Antoine TEULIERES

Service Pilotage et Gestion de la Rémunération

remuromeo@nouvelle-aquitaine.fr

Direction Action Territoriale

Adresse générique en fonction du territoire selon le modèle suivant :

actionterritorialeFExx@nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute question technique sur EOS merci d'adresser votre demande via la plateforme ALADIN (<https://aladin.nouvelle-aquitaine.pro>)